



Luxembourg
Urban
Garden



Concours d'idées pour la conception de 10 jardins éphémères destiné aux jeunes concepteurs

Rendre
visible,
l'invisible

avec le soutien financier de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



Ettelbréck
VILLE D'ETTELBRÜCK

partenaire



SOMMAIRE

1. Pouvoir adjudicateur	3
1.1. Nom, adresse et points de contact	3
1.2. Adresse auprès de laquelle les projets doivent être envoyés	3
1.3. Type de pouvoir adjudicateur	3
1.4. Activité principale	3
1.5. Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs	3
2. Objet du concours d'idées ouvert	4
2.1. Description	4
2.1.1. Intitulé attribué au projet par le pouvoir adjudicateur	4
2.1.2. Description succincte	5
2.2. Programme de construction	6
2.2.1. Coûts de construction présumés	6
3. Renseignements d'ordres juridiques, économiques, financiers et techniques	6
3.1. Généralités	6
3.2. Conditions minima de participation / critères d'exclusion	7
3.3. Le projet sommaire (esquisse)	7
3.3.1. Les prestations demandées	7
3.3.2. Partie administrative	7
3.3.3. Remise des dossiers	7
3.4. Critères de sélection	8
3.4.1. Sélection des candidats	8
4. Renseignements d'ordre administratif	8
4.1. Type de concours	8
4.2. Numéro de référence attribué au projet :	8
4.3. Anonymat	8
4.4. Conditions d'obtention des documents contractuels et additionnels	9
4.5. Calendrier du concours d'idées	9
4.6. Langues pouvant être utilisées par les candidats	10
4.7. Propriété des projets primés	10
5. Récompense et comité de sélection	10
5.1. Nombre et valeur des primes/prix	10
5.2. Détail des indemnités à verser aux premiers 16 candidats	10
5.3. La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur ?	10
5.4. Noms des membres du pré-jury / jury	11
5.4.1. Pré-jury	11
5.4.2. Jury	11
6. Renseignements complémentaires	12
6.1. Informations complémentaires	12
6.1.1. Restitution des documents après le concours	13
6.1.2. Propriété des projets primés	13
6.1.1. Propriété intellectuelle	13
6.1.2. Base juridique du concours	13
7. Remarques finales	13
8. Annexes	14

1. Pouvoir adjudicateur

1.1. Nom, adresse et points de contact

Pouvoir adjudicateur : LUGA a.s.b.l.

N° au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg : F12354

Siège social : 1, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg

Représenté par : son conseil d'administration

Adresse postale : 110, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

Personne de contact : Monsieur Barthel Noé

Téléphone : +352 / 4796 - 4457

E-mail : noe.barthel@luga.lu

1.2. Adresse auprès de laquelle les projets doivent être envoyés

Schroeder & Associés Ingénieurs-conseils

**à/m M. Minos LENERS
13, rue de l'Innovation
L-1896 Kockelscheuer**

1.3. Type de pouvoir adjudicateur

LUGA a.s.b.l.

1.4. Activité principale

Créée en 2019, la LUGA a.s.b.l. est une association sans but lucratif chargée de gérer l'organisation de l'exposition Luxembourg Urban Garden « LUGA ».

1.5. Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres Pouvoirs Adjudicateurs / Entités Adjudicatrices.

2. Objet du concours d'idées ouvert

2.1. Description

2.1.1. Intitulé attribué au projet par le pouvoir adjudicateur

Intitulé :	LUGA – Luxembourg Urban Garden
Forme :	Concours d'idées de Maîtrise d'Œuvre à une phase
Lieu :	Luxembourg-ville

Le présent concours d'idées porte sur une mission partielle d'architecte, urbaniste et/ou paysagiste pour les études, les documents de soumission des marchés et les documents d'exécution des travaux de 10 jardins éphémères de 21 m² à Luxembourg-ville.

Ci-dessous, une image (2023) extraite du Géoportail :



Image 1 : localisation du futur site de construction.

Les terrains mis à disposition par le Maître d'Ouvrage (MO) sont respectivement :

N° Parcelles	Contenance (m ²)	Propriétaire
30/879	1 570 m ²	Ville de Luxembourg
31/0	570 m ²	Ville de Luxembourg
37/1148	6 330 m ²	Ville de Luxembourg

Le concept de base établie par le MO est fourni aux candidats.

2.1.2. Description succincte

A propos de la LUGA :

LUGA – Luxembourg Urban Garden est une exposition nationale de jardins urbains, d'installations paysagères, agricoles et de lieux de vie organisée par LUGA A.s.b.l avec le soutien de la Ville de Luxembourg et du ministère de l'Agriculture, la Viticulture et du Développement rural, la Ville d'Ettelbruck et en partenariat avec la FHL- Fédération Horticole Luxembourgeoise Asbl.

Du 7 mai au 18 octobre 2025, les espaces publics à Luxembourg-ville se transforment en un immense jardin éphémère imaginé par des architectes - paysagistes, artistes, et jeunes designers du monde entier pour inviter les visiteurs à se ressourcer, partager un moment de bien-être, s'émerveiller et aborder les enjeux du quotidien et les défis environnementaux pour les villes de demain.

L'événement LUGA invite le public à prendre part à un voyage insolite placé sous le thème « rendre visible, l'invisible » à travers une promenade fascinante et immersive. Des sites historiques aux espaces urbains en friche, au total, plus de quarante jardins éphémères, œuvres artistiques, aménagements paysagers, installations agricoles et pavillons temporaires ponctuent l'immense circuit de l'exposition répartie sur cinq sites à travers le pays.

Les cinq sites de l'exposition LUGA :

- **Vallée de l'Alzette** : interagir et échanger
- **Parc Municipal** : s'émerveiller et partager
- **Vallée de la Pétrusse** : s'inspirer et innover
- **Le Kirchberg** : réinventer la ville de demain
- **La Nordstad** : cultiver et expérimenter

Durant 6 mois une programmation riche et variée pour une expérience inclusive est proposée aux visiteurs autour des aménagements pour mettre en lumière et animer l'ensemble des installations et jardins éphémères pour interagir, échanger, partager et interroger sur les grands thèmes et domaines LUGA.

L'exposition LUGA, les circuits et l'ensemble des futurs aménagements sont détaillés sur les plans directeurs fournis en annexe. Ce plan directeur est présent à titre informatif. L'appel à candidature concerne uniquement les emplacements situés dans la vallée de la Pétrusse.

Objet du concours :

Le présent est caractérisé par des crises et des catastrophes mondiales, qui se reflètent dans notre attitude face à la vie. LUGA veut s'opposer à cela et montrer que nous vivons dans un monde qui offre de nombreuses opportunités pour l'avenir. Pour cela, la LUGA A.s.b.l avec le soutien de la Ville de Luxembourg et du ministère de l'Agriculture, la Viticulture et du Développement rural offre aux jeunes architectes et ou paysagistes du monde entier l'opportunité de s'approprier des espaces paysagers au cœur de la vallée de la Pétrusse.

Le leitmotiv de la vallée de la Pétrusse est « Innovations et Inspirations ». Les expositions, les événements, les réunions tournent autour de la question de savoir comment nous pouvons faire face aux crises écologiques et sociales à venir. Les jardins devront eux aussi s'approprier ces questions en répondant au choix aux objectifs suivant :

- Mettre en valeur la biodiversité et sa conservation.
- Sensibiliser au changement climatique.
- Servir de cadre pour les activités pédagogiques, basées notamment sur les sciences naturelles.
- Petits espaces grandes innovations.

- Démontrer la résilience des plantes face aux enjeux climatiques.
- Dialoguer avec le milieu naturel de la vallée, à savoir la Pétrusse renaturée et les falaises.

2.2. Programme de construction

Les jardins du futur sont un total de 10 plates-formes surélevées de 20 à 21 m² entourées d'un cadre en bois servant à la fois de piédestal, de bordure et de siège. Ils doivent servir d'espaces de présentation et de sources d'inspiration pour les innovations à venir. Les approches et les idées relatives aux défis futurs doivent être présentées sous une forme comprimée. Elles peuvent être provocantes, susciter la réflexion ou véhiculer des solutions concrètes, durables et orientées vers l'avenir.

Placé sous le leitmotiv de l'exposition « rendre visible, l'invisible », les aménagements devront intégrer le thème général de l'exposition dans leur processus de conception, s'inscrire obligatoirement dans une dimension de développement durable et offrir une approche résolument visionnaire pour les villes de demain.

Les jardins concernés par le présent appel se concentrent le long des rives de la vallée de la Pétrusse. Cette partie de la vallée de la Pétrusse a récemment été renaturée et accueillera la LUGA en 2025 dans un cadre verdoyant et naturel où se côtoie nature, biodiversité, rochers et histoire. Les détails complémentaires de localisation et de l'implantation sont fournis en annexe.

L'attribution des jardins se fera par le pouvoir adjudicateur. Si, pour une raison quelconque, l'orientation ou l'emplacement sur le site est important, les participants doivent l'indiquer dans leur projet.

2.2.1. Coûts de construction présumés

Aménagement des plateformes : max 40.000,00 € HTVA (frais connexes et imprévus inclus) par plateforme.

Ce montant est forfaitaire et capé. Il ne subira pas d'augmentation.

3. Renseignements d'ordres juridiques, économiques, financiers et techniques

3.1. Généralités

Le concours est organisé en une phase.

Tous les candidats sont tenus à remettre le dossier administratif ainsi que la partie graphique décrite ci-après. Les candidats présenteront leur projet respectif en tenant compte du contenu du prochain chapitre (*3.3.1 Les prestations demandées*). Les candidats pourront se faire accompagner par des artistes, designer ou autres sans que le MO impose cette constellation. Si à ce stade un candidat décide de créer une équipe, il ne pourra la modifier qu'avec l'accord écrit du MO.

Cette phase consistera en la remise des projets sommaires (esquisses) par les candidats invités par le MO.

La LUGA a.s.b.l. est à la recherche de 10 jardins, afin de les réaliser, dans le cadre de l'exposition temporaire.

L'ensemble des délais sont indiqués au point *4.5 Calendrier du concours d'idées*.

3.2. Conditions minima de participation / critères d'exclusion

Le concours est ouvert à tous les étudiants et jeunes professionnels en architectures paysagère, en architecture, en aménagement du territoire, en urbanisme et toutes autres disciplines comparables, ayant obtenue au minimum un BAC +3, et n'ayant pas encore 40 ans, au moment de la remise du dossier.

3.3. Le projet sommaire (esquisse)

3.3.1. Les prestations demandées

Les candidats doivent remettre un panneau (Graphic-Board) A0 (vertical) reprenant les éléments suivants :

- Une vue en plan (échelle à définir par le candidat).
- Des élévations et/ou des coupes (échelle et nombre à définir par le candidat).
- Une image 3D ou similaire du projet.
- Des images de références pour présenter l'ambiance
- Palettes des matériaux et des plantes

En outre, les candidats produiront un texte (max. 1 page A4) reprenant des explications sur le projet remis pour le présent concours d'idées de jeunes créateurs de la LUGA 2025.

3.3.2. Partie administrative

- Minimum diplôme BAC+3 ou similaire.
- Pièce d'identité ou passeport

3.3.3. Remise des dossiers

Les candidats fourniront leur dossier, sous la forme définie ci-après, par voie postale ou en main propre :

- Texte descriptif du projet
- A0 imprimé et coller sur un Graphic-Board
- Partie administrative :
 - Minimum diplôme de baccalauréat (BAC +3) ou similaire
 - Pièce d'identité ou passeport
- Une version digitale avec un seul fichier .zip, reprenant la structure ci-dessus. Les fichiers devront être de manière de ne pas pouvoir constater l'auteur. Les 6 chiffres distinctifs doivent figurer dans le nom de chaque fichier digital.

Le dossier sera donc constitué de 4 parties reprenant l'ensemble des documents demandés ci-avant. Les détails du pli fermé à remettre sont repris sous le point [4.3 Anonymat](#).

3.4. Critères de sélection

Pour l'appréciation des projets remis, le Pré-jury et le Jury se baseront sur les critères ci-après :

3.4.1. Sélection des candidats

La sélection des candidats se fera selon les critères repris ci-après :

- Idée de projet
- Contenu novateur et caractère exemplaire
- Qualité de la conception
- Faisabilité et utilisabilité
- Aborder des questions de l'avenir telles que la durabilité, l'adaptation au climat, la nutrition, etc.
- Concept de déconstruction, réutilisation, recyclage

4. Renseignements d'ordre administratif

4.1. Type de concours

Il s'agit d'un concours d'idées, ouvert à une phase.

4.2. Numéro de référence attribué au projet :

22/609

4.3. Anonymat

Les projets ne porteront ni devise ni signature ni de signe distinctif connu des membres du jury et de nature à porter atteinte à l'anonymat du candidat. Toutes les pièces du concours sont à marquer d'un nombre caractéristique.

Tous les documents porteront en hauts à droite un chiffre distinctif : 6 chiffres arabes, 6 cm de long et 1 cm de haut.

Les panneaux A0 seront enroulés et emballer de manière qu'ils soient protégés.

Chaque participant remettra la partie administrative, son identification, ses coordonnées complètes - adresse de correspondance avec numéro de téléphone, ainsi que le compte bancaire - et la composition de l'équipe auteur du projet sous pli individuel, blanc opaque et scellé, muni lui aussi du même chiffre distinctif. Pour le cas d'une association momentanée ou d'un groupement d'études, les noms et coordonnées des différents participants sont à fournir.

En cas d'envoi postal, les candidats veilleront à faire parvenir les Projets à la date et heures butoirs indiqués au point 4.5. Calendrier du concours d'idées. Les candidats prendront dès lors les mesures nécessaires (dépôt au bureau de poste quelques jours avant la date butoir) afin de respecter les délais tels que prescrits. Afin de garantir l'anonymat, l'adresse de l'expéditeur doit être celle de la LUGA a.s.b.l.

Les projets dont l'auteur pourra être reconnu de toute autre façon que par le seul déchetage de l'enveloppe seront exclus du concours.

Les Projets complets sont à transmettre au plus tard pour le jour et l'heure tels qu'indiqués au point 4.5. Calendrier du concours d'idées. Les Projets seront remis dans les bureaux du représentant du Pouvoir Adjudicateur, dont l'adresse est donnée ci-dessous :

Schroeder & Associés Ingénieurs-Conseils

**a/m M. Minos LENERS
13, rue de l'Innovation
L-1896 Kockelscheuer**

Les enveloppes porteront la mention suivante :

**NE PAS OUVRIR
Concours d'idées pour la conception
de 10 Jardins éphémères destiné
aux jeunes concepteurs**

4.4. Conditions d'obtention des documents contractuels et additionnels

Toute communication est à faire à travers du portail des marchés publics

Le candidat qui constate des ambiguïtés, des erreurs ou omissions dans le règlement, est tenu, sous peine d'irrecevabilité de son dossier, de les signaler celle-ci au **maximum 5 jours ouvrés** après la distribution du présent règlement. Le présent **déla**i vaut également pour réception d'éventuelles questions quant au règlement.

Les réponses seront envoyées à tous les candidats, via le portail des marchés publiques, **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception de projet**.

Aucune visite des lieux n'est prévue pour la phase de sélection des candidats.

4.5. Calendrier du concours d'idées

Publication du règlement	26/10/2023
Date limite de réception des questions (via PMP)	31/10/2023
Réponses aux questions (via PMP)	16/11/2023
Réception des dossiers (jusqu'à 17h 00)	27/11/2023
Rapport final du Pré-Jury	01/12/2023
Délibération du Jury et sélection des 10 lauréats	14 & 15/12/2023
Proclamation des résultats	15/12/2023
Exposition des projets	8-14/1/2024

Les dates ci-dessus seront considérées par les candidats comme prévisionnelles et pourront être modifiées sans conséquence pécuniaire dans le chef des candidats.

4.6. Langues pouvant être utilisées par les candidats

La langue utilisée par le pouvoir adjudicateur est le français. Les documents soumis par les candidats seront remis en français, allemand ou anglais et dans leurs intégralités.

4.7. Propriété des projets primés

Les projets primés deviennent la propriété du pouvoir adjudicateur, qui ne peut en faire usage que pour la réalisation de l'ouvrage faisant l'objet du concours. Même en cas de cession de la propriété du projet, les auteurs conservent leurs droits moraux sur leur œuvre.

5. Récompense et comité de sélection

5.1. Nombre et valeur des primes/prix

Les 16 premiers candidats suivant le classement définis par le Jury recevront un prix (voir point 5.2). Le pouvoir adjudicateur dispose d'une enveloppe globale pour les prix de :

→ 10.000,00€ TTC

5.2. Détail des indemnités à verser aux premiers 16 candidats

Les 16 premiers candidats (suivant le classement du Jury) qui remettront un projet convenable et conforme aux spécifications recevront un prix de respectivement :

- 1^{er} prix (places 1-10) : 700,00 €
- 2^e prix (places 11-16) : 500,00 €

Tout candidat exclu perd tout droit à une quelconque indemnité.

Si pour des raisons propres au Maître d'Ouvrage, le projet devait être arrêté, les candidats toucheront une indemnité pro rata temporis lors de l'élaboration des projets.

5.3. La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur ?

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de soumettre, a posteriori, la justification et confirmation des résultats du concours à une décision du comité d'administration de la LUGA a.s.b.l.

La participation au concours ainsi que les résultats de cette dernière ne présument aucunement d'une suite du projet. La décision finale de lancer le projet appartient à la LUGA a.s.b.l. Elle se réserve le droit, même après désignation des lauréats, de ne pas poursuivre/abandonner le projet ou relancer un nouveau concours si besoin.

Au cas où le concours d'idées devrait être développé sous quelque forme que ce soit, le maître de l'ouvrage s'engage à consulter au moins les lauréats du concours d'idées.

5.4. Noms des membres du pré-jury / jury

5.4.1. Pré-jury

Les missions du Pré- Jury sont reprises ci-après de manière exhaustive. Pour plus de enseignements, les missions du Pré-Jury sont définies à l'article 25 du règlement grand-ducal du 10 juillet 2011.

Lors de la première réunion du Pré-Jury, les membres éliront le Président du Pré-Jury.

Missions :

- Prise de connaissances des projets ;
- Vérification du respect des exigences formelles de l'avis de publication et règlement ;

Le Pré-Jury informe le Comité de Sélection des observations et remarques à faire sur les projets remis par rapport aux exigences ci-après et proposera au Comité de Sélection d'écarter de tels projets :

- Livraison après délais ;
- Dossier incomplet dans ses parties essentielles ;
- Excès de document non demandés au Règlement.

Les résultats des travaux du Pré-Jury feront l'objet d'un rapport, d'un PV et d'une présentation aux membres du Comité de Sélection en début de séance d'évaluation. Le Pouvoir Adjudicateur mettra à disposition un local approprié.

Composition du Pré-Jury :

Nom	Prénom	Homme/femme de l'art	Administration / société
Anni	Berg	Architecte	Schroeder SA – Ingénieurs-Conseils
Minos	Leners	Architecte	Schroeder SA – Ingénieurs-Conseils
Delphine	Hardy	Architecte-paysagiste	LUGA a.s.b.l.
Noé	Barthel	Designer industriel	LUGA a.s.b.l.
Christian	Loderer	Architecte-paysagiste	Plancontext gmbh landschaftsarchitektur
Sonja	Fandel	Architecte-paysagiste	Service des parcs - Ville de Luxembourg

5.4.2. Jury

Il a pour mission de juger de l'admissibilité des projets présentés, de les évaluer et de les classer suivant les critères établis dans le règlement et programme et de choisir, le projet qui correspond le mieux aux exigences du concours.

Les membres du jury sont tenus d'observer une impartialité et veilleront à toute discrétion. Le jury est assisté par le Pré-Jury. Les décisions du jury sont sans appel et ne subiront aucune réclamation.

Les membres votent en âme et conscience et classent les projets suivant les critères établis sous le point 3.4.1. Sélection des candidats.

Le pouvoir adjudicateur désigne le président du jury. Le jury analysera les conclusions du rapport du Pré-Jury et écartera, s'il y a lieu, les projets jugés non conformes.

La composition du jury est la suivante :

	Nom	Prénom	Fonction	Organisation / société
1.	Dimanche	Jean-Marc	Commissaire général Conseiller artistique	Association De Mains De Maîtres Luxembourg Domaine de Chaumont-sur-Loire
2.	Rachula	Dorothée	Responsable nationale de spécialité culture	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) Ex. : Commissaire artistique parcours Art & jardins Festival Constellation METZ
3.	Louafi	Kamel	Architecte paysagiste	Kamel Louafi – Landscape architects Berlin
4.	Güller	Mathis	Architecte Urbaniste	Güller Güller Architekten
5.	Miessen	Markus	Professor of Urban Regeneration / Chair of the City of Esch / Faculty of Humanities, Social and Educational Sciences (FHSE)	UNIVERSITY OF LUXEMBOURG
6.	Lentz	Françoise	Coordinatrice Culturelle	Ville de Luxembourg
7.	Hansen	Josée	Coordinatrice Culturelle	ministère de la Culture
8.	Mühlen	Kevin	Directeur	Casino – Forum d'Art contemporain
9.	Baillei	Sasha	Directrice	Luxinnovation

La composition du jury de réserve est la suivante: Sonja Fandel - Service des parcs Vdl, Nancy Brown - Esch 2022, Université du Luxembourg.

Un secrétaire est nommé par le président afin de l'assister dans la rédaction du rapport du jury et les recommandations.

Après délibérations, le jury procède au classement des projets et signe le rapport dressé par le secrétaire.

Les décisions du jury sont motivées dans le rapport écrit qui contient une appréciation générale du concours, une critique approfondie des projets.

6. Renseignements complémentaires

6.1. Informations complémentaires

Avec leur participation au concours et contre remise d'un projet soumis pour l'avis du Jury, les candidats confirment être conscients qu'aucune modification du règlement et du programme ne pourra être obtenue, sauf accord explicite du pouvoir adjudicateur.

6.1.1. Restitution des documents après le concours

Les projets non primés pourront être retirés, sur présentation du récépissé du dépôt dans un délai de 10 jours (ouvrés) après annonce des résultats. Les projets non retirés dans les délais seront renvoyés aux candidats, à leurs frais.

Pour les projets primés, l'article 6.1.2 s'applique.

6.1.2. Propriété des projets primés

Les projets qui se sont vu attribuer un prix ou une mention deviennent la propriété du pouvoir adjudicateur. Cette cession de propriété vaut également cession du droit pécuniaire d'auteur.

Cette cession comprend également les documents écrits, plans, planches et maquette.

6.1.1. Propriété intellectuelle

Chaque candidat concède au MO un droit de représentation et de reproduction portant sur les documents, plans, avant-projets, informations, schémas, études, maquette ou autres, sous quelque forme que ce soit, dans tous les formats et dimensions, par quelque moyen connu ou inconnu et à quelque fin que ce soit.

En particulier, le MO ou ses ayants droits jouissent du droit de reproduction de tout ou partie des documents (pièces graphiques et écrites) et maquettes de chaque candidat, qu'il aura toute liberté d'utiliser pour communiquer dans le cadre du projet au travers des médias de son choix.

Chaque candidat garantit à ce titre et tiendra le MO et les sociétés de son groupe indemnes de tout recours intenté contre eux par un tiers (en ce compris une administration) qui prétendrait, à tort ou à raison, détenir un droit quelconque sur les dossiers et sur une ou plusieurs des pièces écrites et graphiques, maquettes établies par le candidat.

6.1.2. Base juridique du concours

Le présent règlement et le programme constituent la base juridique qui oblige tant les candidats, le jury et le pouvoir adjudicateur. Avec leur participation, les concurrents acceptent tacitement la base juridique.

7. Remarques finales

Une contestation du jugement et classement du jury n'est pas admise.

Les candidats prendront soin de bien structurer leur dossier de candidature suivant la structure définie en section 3.1.2 et 3.2.2.

Par la remise d'un projet en première phase, les candidats acceptent tacitement le règlement du concours, qui les oblige, ainsi que le Maître d'Ouvrage.

8. Annexes

Annexe A : Localisation du projet

Annexe B : Masterplan LUGA 2025

Annexe C : Charte d'engagement et d'actions éco-responsables dans le cadre de l'exposition LUGA 2025.

Annexe D : Plan de la renaturation de la Pétrusse.

Annexe E : Plan de l'aménagement des jardins.